INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET D'ETUDES STRATEGIQUES

Revue

Intelligence Stratégique

Vol. 009, Numéro 025, Juillet-Septembre 2026
E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X
https://doi.org/10.62912/JYFU3565

Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
Téléphone : +243 89 7175 074 ; 82 006 1696
E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;
Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org
Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch

Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 9, numéro 25
Juillet-Septembre 2026
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
https://doi.org/10.62912/IRGES0927
www.revue-is.org

LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE ET LA REDÉFINITION DE LA PUISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Richard MUKUNDJI MUBADILA
Professeur Associé au Département des Sciences Politiques et Administratives et Politiques à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC
Felly LUKUNGA NGOMBA
Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Cet article analyse la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) comme un instrument susceptible de redéfinir la puissance économique de la République Démocratique du Congo. Grâce à sa position géographique centrale, à ses ressources minières, agricoles et énergétiques ainsi qu'à son important marché intérieur, la RDC dispose d'atouts majeurs pour devenir un moteur de l'intégration économique africaine. Toutefois, la faiblesse des infrastructures, l'insuffisance de l'industrialisation, la dépendance aux matières premières, la multi-appartenance régionale et les déficits de gouvernance limitent encore sa compétitivité. La réussite de son insertion dans la ZLECAf dépend donc de la diversification économique, de la transformation locale des ressources, du développement des infrastructures, du renforcement et de la valorisation du capital humain et de l'amélioration de la gouvernance économique.

Mots-clés : *ZLECAf ; intégration régionale ; puissance économique ; souveraineté économique ; République Démocratique du Congo.*

ABSTRACT

This article analyzes the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) as an instrument with the potential to redefine the economic power of the Democratic Republic of the Congo. Thanks to its central geographic location, its mineral, agricultural, and energy resources, and its large domestic market, the DRC possesses major assets that could enable it to become a driving force for African economic integration. However, weak infrastructure, insufficient industrialization, dependence on raw materials, multiple regional

affiliations, and governance deficits continue to limit its competitiveness. The success of its integration into the AfCFTA therefore depends on economic diversification, the local processing of resources, infrastructure development, the strengthening and enhancement of human capital, and improved economic governance.

Keywords : *AfCFTA; regional integration; economic power; economic sovereignty; Democratic Republic of Congo.*

INTRODUCTION

L'intégration économique régionale s'est imposée comme l'une des principales stratégies adoptées par les États africains pour accélérer leur développement, renforcer leur résilience et améliorer leur insertion dans l'économie mondiale. Face à la fragmentation des marchés nationaux, l'Afrique ambitionne de construire un espace économique intégré susceptible de stimuler le commerce intra-africain, les investissements et l'industrialisation. Cette volonté trouve notamment son fondement dans le Traité d'Abuja de 1991 ainsi que dans l'Agenda 2063[1] de l'Union africaine, adopté en janvier 2015 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors du 24e Sommet de l'UA, tenu à Addis-Abeba.

Les Communautés économiques régionales ont constitué les premiers piliers de cette dynamique. Malgré certaines avancées en matière de coopération, de facilitation des échanges et de libre circulation, l'intégration africaine demeure limitée par l'insuffisance des infrastructures, le déficit énergétique, la faible diversification économique, les barrières non tarifaires et les faiblesses institutionnelles. Le commerce intra-africain reste ainsi inférieur à 20 % des échanges du continent, loin des niveaux observés en Europe et en Asie respectivement de 67 % de 63 % selon les données de la CNUCED en 2025.

C'est dans ce contexte que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Réunissant cinquante-quatre États et un marché de plus de 1,4 milliard de consommateurs, elle vise la suppression progressive des barrières commerciales, le développement des chaînes de valeur régionales, la promotion de l'industrialisation et le renforcement

[1] L'Agenda 2063 constitue le cadre stratégique de développement de l'Afrique pour les cinquante années à l'horizon 2063 et s'inscrit dans la continuité de la Déclaration solennelle du 50e anniversaire de l'OUA/UA, adoptée en 2013.

de la compétitivité des économies africaines. À notre avis, la ZLECAf dépasse la simple libéralisation des échanges : elle constitue également un instrument de transformation structurelle, de souveraineté économique et de repositionnement stratégique de l'Afrique.

La République Démocratique du Congo (RDC) occupe une place particulière dans cette dynamique. Sa position géographique centrale, son poids démographique, ses ressources minières, son potentiel hydroélectrique et agricole ainsi que son appartenance à plusieurs espaces régionaux pourraient faire d'elle un acteur majeur de l'intégration continentale. Cependant, son économie demeure fortement dépendante de l'exportation des matières premières, faiblement industrialisée et insuffisamment intégrée aux chaînes de valeur régionales. Sa multi-appartenance à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), au Common Market for Eastern and Southern Africa — Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), à la Southern African Development Community — Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et à la ZLECAf soulève également des problèmes de cohérence, de financement et d'harmonisation des politiques commerciales.

La présente étude cherche dès lors à déterminer dans quelle mesure la ZLECAf peut contribuer à la redéfinition de la puissance économique de la RDC et à l'affirmation de sa souveraineté économique. Elle examine également si la participation du pays à plusieurs organisations régionales constitue un levier de développement ou, au contraire, un facteur de dispersion de ses ressources et de ses politiques économiques.

Nous soutenons l'hypothèse selon laquelle la ZLECAf offre à la RDC une occasion historique de transformer ses avantages comparatifs en avantages compétitifs et de s'affirmer comme une puissance économique régionale. Toutefois, cette ambition dépend de réformes structurelles portant sur l'industrialisation, la diversification économique, la transformation locale des ressources, le développement des infrastructures, l'amélioration du climat des affaires ainsi que la mise en place d'une diplomatie économique efficace et cohérente.

Fondée sur une approche qualitative et documentaire, notre étude mobilise les textes juridiques de l'Union africaine africains, les accords commerciaux, les rapports institutionnels, les travaux scientifiques et les données statistiques relatives au commerce régional. Elle entend contribuer à la réflexion sur l'intégration africaine et proposer des orientations susceptibles d'éclairer les décideurs dans l'élaboration d'une stratégie congolaise de participation efficace à la ZLECAf.

I. FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

L'intégration régionale constitue aujourd'hui l'un des principaux instruments de développement économique et de transformation structurelle des États. Elle traduit la volonté de plusieurs pays de mutualiser leurs ressources, de coordonner leurs politiques économiques et de créer des espaces économiques suffisamment vastes pour favoriser la croissance, la compétitivité et la prospérité collective. En Afrique, cette dynamique répond à une double nécessité : celle de remédier à la fragmentation des marchés héritée de la colonisation et celle de construire une base économique capable de soutenir le développement durable et l'autonomie stratégique du continent.

En effet, l'idée de l'intégration économique s'est progressivement développée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte international marqué par la reconstruction économique et la recherche de nouvelles formes de coopération entre les États. La réflexion sur la mise en place d'une structure économique consacrée à l'Afrique s'inscrit ainsi dans le mouvement plus large de création des commissions économiques régionales des Nations Unies. Cette dynamique s'est notamment traduite, à la fin des années 1940, par la création, sous l'égide du Conseil économique et social des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO). Elle s'est ensuite poursuivie avec la création de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Dans cette même dynamique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) fut créée le 29 avril 1958, avec pour siège Addis-Abeba, en Éthiopie. Sa création intervenait dans un contexte international caractérisé par l'essor des initiatives d'intégration économique, particulièrement en Europe, avec

l'établissement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, puis de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957. Ces expériences d'intégration ont constitué une source d'inspiration pour les États africains nouvellement indépendants. Ceux-ci ont progressivement pris conscience que leurs économies nationales, souvent caractérisées par une faible industrialisation, des capacités productives entendues, conformément à l'approche de la CNUCED, comme l'ensemble des ressources productives et des liens de production qui déterminent la capacité d'un pays à produire des biens et des services.[2] En effet, ces capacités limitées et une forte dépendance à l'égard des marchés extérieurs, ne pouvaient répondre efficacement, prises isolément, aux exigences d'un environnement économique international en pleine transformation. Dès lors, le renforcement de la coopération économique et la mise en place de mécanismes d'intégration régionale et continentale sont apparus comme des moyens susceptibles de favoriser l'élargissement des marchés, la diversification des économies et le développement des échanges intra-africains.[3]

I. 1. Fondements théoriques de l'intégration régionale

L'analyse scientifique de l'intégration régionale s'appuie sur plusieurs approches théoriques qui permettent de comprendre les motivations, les mécanismes et les effets de la coopération économique entre États. Il s'agit notamment de la théorie de l'intégration régionale de Béla Balassa, du néo fonctionnalisme, de l'inter gouvernementalisme et du régionalisme ouvert.

I. 1. 1. La théorie de l'intégration économique de Béla Balassa

L'économiste hongrois Béla Balassa demeure la référence incontournable en matière d'intégration économique. Dans son ouvrage *The Theory of Economic Integration* publié en 1961, il définit l'intégration économique comme un processus visant à éliminer progressivement les discriminations économiques entre plusieurs États et à instaurer un espace économique unifié.

[2] CNUCED (UNCTAD), *The Least Developed Countries Report 2020: Productive Capacities for the New Decade*, Genève, Nations Unies, 2020.

[3] BAHATI LUKWEBO, M. et BYERAGI SAFARY, G., *Le Commerce International dans une économie globalisée*, Arno, Bruxelles, 2019, p.307-308.

Selon Balassa, l'intégration économique se réalise en cinq étapes successives : (i) la zone de libre-échange ; (ii) l'union douanière ; (iii) le marché commun ; (iv) l'union économique et monétaire ; et (v) l'intégration économique complète.[4]

Cette approche a fortement inspiré le Traité d'Abuja de 1991, qui prévoit la création progressive d'une Communauté économique africaine à travers les Communautés Économiques Régionales.

Toutefois, la théorie de Balassa présente néanmoins certaines limites. Elle accorde une place prépondérante aux dimensions économiques et commerciales de l'intégration, en négligeant parfois les facteurs politiques, sécuritaires et institutionnels qui conditionnent la réussite des processus d'intégration, particulièrement en Afrique.

I. 1. 2. Le néofonctionnalisme

Développée par Ernst Haas dans les années 1950, la théorie néofonctionnaliste considère que l'intégration économique engendre progressivement une intégration politique. Selon cette approche, la coopération dans un secteur précis produit des effets d'entraînement *(spillover effects*) qui conduisent les États à étendre leur coopération à d'autres domaines.[5]

L'intégration économique n'est donc pas un processus isolé. Elle favorise la coordination des politiques publiques ; la création d'institutions supranationales ; et le rapprochement politique entre les États.

Dans le contexte africain, cette théorie explique la multiplication des institutions régionales et l'élargissement progressif des domaines de coopération aux questions de sécurité, de migration, de gouvernance ou encore d'infrastructures.

Cependant, le néofonctionnalisme se heurte à la réalité africaine où les États demeurent fortement centralisés, mais aussi, attachés au principe de souveraineté nationale et manifestent souvent une certaine réticence à transférer des compétences à des institutions supranationales.

[4] BALASSA, B., *The Theory of Economic Integration*, Routledge, rééd., Londres, 2020.

[5] MITRANY D., *A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization*, Royal Institute of International Affairs, Londres, 1943.

I. 1. 3. L'intergouvernementalisme

L'intergouvernementalisme, développé initialement par Stanley Hoffmann dans les années 1960 et renouvelé par Andrew Moravcsik sous la forme de l'intergouvernementalisme libéral dans les années 1990, considère les États comme les principaux acteurs du processus d'intégration régionale. Les gouvernements coopèrent uniquement lorsqu'ils estiment que cette coopération sert leurs intérêts nationaux.[6]

Cette approche est particulièrement pertinente pour comprendre l'intégration africaine. En effet, la plupart des organisations régionales africaines fonctionnent selon le principe du consensus et les décisions majeures restent largement contrôlées par les États membres.

L'intergouvernementalisme permet également d'expliquer certaines difficultés rencontrées par les Communautés Économiques Régionales africaines la lenteur dans l'application des décisions ; l'insuffisance de financement ; la faible harmonisation des politiques économiques ; et la réticence des États à abandonner une partie de leur souveraineté.

I. 1. 4. Le régionalisme ouvert

Le régionalisme ouvert, principalement associé aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sous l'impulsion de Gert Rosenthal, alors Secrétaire exécutif de la Commission, s'est développé au début des années 1990, dans un contexte marqué par l'accélération de la mondialisation et l'intensification des échanges internationaux. Cette approche repose sur l'idée que l'intégration régionale ne doit pas conduire à la constitution de blocs économiques fermés sur eux-mêmes. Au contraire, les accords régionaux doivent favoriser la libéralisation des échanges entre les États membres tout en facilitant leur insertion dans l'économie mondiale. Le régionalisme ouvert apparaît ainsi comme une conception de l'intégration qui cherche à concilier le renforcement des échanges régionaux avec une plus grande ouverture des économies nationales sur les marchés internationaux.[7]

[6] HOFFMANN S., « Obstinate or Obsolete? The Fate of the Nation-State and the Case of Western Europe », *Daedalus*, vol. 95, no 3, 1966, pp. 862-915.

[7] MANSFIELD E. D. et MILNER H. V., « The New Wave of Regionalism », *International Organization*, vol. 53, no 3, 1999, pp. 589-627.

Dans cette perspective, l'intégration régionale vise l'accroissement de la compétitivité ; l'attraction des investissements étrangers ; le développement des exportations ; et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons relever que la ZLECAf s'inscrit largement dans cette logique de régionalisme ouvert en cherchant à renforcer le commerce intra-africain tout en améliorant la position de l'Afrique dans le commerce mondial.

I. 2. Intégration régionale comme instrument de développement en Afrique

L'intégration économique en Afrique repose sur cinq principaux plusieurs objectifs stratégiques qui permettent de concourir à l'élargissement des marchés, l'industrialisation, la diversification économique, le pouvoir de négociation et la stabilité politique ainsi que la paix régionale.

Le premier est l'élargissement des marchés nationaux. La plupart des économies africaines disposent de marchés domestiques relativement limités. L'intégration permet ainsi de créer un vaste espace économique susceptible d'encourager les investissements et les économies d'échelle.

Le deuxième objectif concerne l'industrialisation. L'intégration régionale offre la possibilité de développer des chaînes de valeur régionales et de favoriser la transformation locale des matières premières.

Le troisième objectif est la diversification économique. Les économies africaines demeurent fortement dépendantes des exportations de produits primaires. L'intégration peut contribuer à réduire cette dépendance en favorisant l'émergence de nouveaux secteurs productifs.

Le quatrième objectif est le renforcement du pouvoir de négociation de l'Afrique sur la scène internationale. Un continent économiquement intégré dispose d'une capacité plus importante pour défendre ses intérêts dans les négociations commerciales internationales.

Enfin, le cinquième est l'intégration qui contribue à la stabilité politique et à la paix régionale. Les interdépendances économiques créées entre les États réduisent les risques de conflits et favorisent la coopération politique.

I. 3. Souveraineté économique

La souveraineté économique renvoie à la capacité d'un État à définir et à mettre en œuvre ses politiques économiques sans dépendance excessive vis-à-vis des acteurs extérieurs. Elle implique notamment : la maîtrise des ressources stratégiques ; le contrôle des politiques commerciales ; la capacité d'orienter le développement national ; et la résilience face aux chocs extérieurs.[8]

Dans le contexte africain, la souveraineté économique est devenue une préoccupation majeure en raison de la dépendance aux exportations de matières premières ; de l'endettement extérieur ; de la faiblesse de l'industrialisation ; et de la dépendance technologique.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) considère d'ailleurs la ZLECAf comme un instrument susceptible de renforcer la souveraineté économique africaine, en favorisant le développement des capacités productives des États. Le renforcement de ces capacités constitue ainsi un levier essentiel pour accroître la production nationale, diversifier les économies africaines et réduire leur dépendance à l'égard des marchés extérieurs.

I. 4. Intégration régionale et puissance économique

De toute évidence, l'intégration régionale ne poursuit pas uniquement des objectifs commerciaux. Elle contribue également à la construction de la puissance économique. Selon Susan Strange, cette puissance repose sur la capacité d'un État à influencer les structures de production, de financement, de sécurité et de connaissance. De leur côté, Keohane et Nye montrent que l'interdépendance économique constitue désormais une composante essentielle de la puissance internationale[9].

L'expérience de l'Union européenne, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique montre que les grands ensembles régionaux sont devenus de véritables instruments de puissance économique et géopolitique. Ils permettent aux États membres d'élargir leurs

[8] STRANGE S., *States and Markets: An Introduction to International Political Economy*, Pinter Publishers, Londres, 1988 ; GILPIN R., *Global Political Economy: Understanding the International Economic Order*, Princeton University Press, Princeton, 2001.

[9] Keohane, Robert O. et Nye, Joseph S., *Power and Interdependence: World Politics in Transition*, Boston, Little, Brown and Company, 1977

marchés, de renforcer leur compétitivité et d'accroître leur capacité d'influence dans les négociations internationales.

Dans cette perspective, nous considérons que la ZLECAf devrait pourrait favoriser l'émergence d'une puissance économique continentale fondée sur l'étendue du marché africain, l'industrialisation, la valorisation des ressources naturelles, la numérisation des économies et le développement des chaînes de valeur régionales.

Pour la RDC, cette dynamique revêt une importance particulière. Le pays dispose d'atouts de puissance sur le plan géographique, démographiques, minier, agricole et énergétique susceptibles de faire de lui l'un des principaux pôles économiques du continent. Toutefois, la réalisation de cette ambition dépendra de sa capacité à transformer ses ressources naturelles localement, à renforcer la compétitivité de son économie et à mettre en œuvre une stratégie cohérente d'insertion dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

II. COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES AFRICAINES : BILAN ET LIMITES DE L'INTÉGRATION

L'intégration économique régionale s'est progressivement imposée en Afrique comme un instrument de développement, de transformation économique et de consolidation de la paix. Dès les premières années des indépendances, les dirigeants africains ont compris la nécessité de dépasser l'étroitesse des marchés nationaux et la fragmentation héritée de la colonisation afin de construire des espaces économiques plus vastes, plus intégrés et plus compétitifs. Cette ambition s'est traduite par la création de plusieurs organisations régionales chargées de promouvoir la coopération économique, la libre circulation des personnes et des biens ainsi que la coordination des politiques publiques.

Le Traité d'Abuja de 1991 a renforcé cette dynamique en érigeant les Communautés économiques régionales (CER) en piliers de la future Communauté économique africaine. Celles-ci doivent conduire progressivement à l'unification économique du continent et à la mise en place d'un marché commun africain. Elles interviennent également dans la prévention des conflits, la coopération sécuritaire, le développement des infrastructures régionales et la promotion du développement durable.

Nous remarquons, plus de trois décennies après l'adoption du Traité d'Abuja, le bilan de l'intégration régionale africaine demeure contrasté. Si certaines communautés ont enregistré des avancées significatives, d'autres restent confrontées à des contraintes structurelles, institutionnelles et politiques qui limitent leur efficacité et ralentissent l'approfondissement de l'intégration continentale.

II. 1. Communautés Économiques Régionales reconnues par l'Union africaine

L'Union africaine reconnaît officiellement huit Communautés économiques régionales comme piliers de l'intégration continentale : la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Nous relevons que ces organisations poursuivent des objectifs largement similaires, notamment la promotion du commerce intra-africain, l'accélération de la croissance économique, le développement des infrastructures, l'amélioration de la compétitivité, la libre circulation des personnes et des capitaux ainsi que le renforcement de la paix et de la sécurité régionales. Certaines Communautés économiques régionales ont enregistré des avancées notables comme la CEDEAO, le COMESA et le SADC.

La CEDEAO a instauré un régime relativement avancé de libre circulation des personnes et mis en place plusieurs mécanismes de coopération politique et sécuritaire. La CAE constitue également l'un des espaces les plus intégrés du continent, avec un marché commun relativement fonctionnel et un projet de fédération politique.

Le COMESA et la SADC ont, quant à eux, réalisé d'importants progrès dans la réduction des barrières tarifaires et le développement des infrastructures régionales. Ces deux communautés figurent aujourd'hui parmi les espaces commerciaux les plus dynamiques du continent africain.

À notre avis, les écarts de performance entre les différentes CER montrent que l'intégration régionale africaine demeure inégale. L'Union du Maghreb arabe

reste confrontée à des tensions politiques persistantes entre certains de ses États membres, ce qui limite considérablement son niveau d'intégration économique. De même, la CEEAC, malgré l'importance de son potentiel économique et de ses ressources naturelles, demeure l'un des espaces régionaux les moins intégrés du continent.

II. 2. Acquis de l'intégration régionale africaine

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, les Communautés économiques régionales ont permis plusieurs avancées importantes. Nous relevons notamment qu'elles ont contribué au rapprochement politique entre les États africains et à l'institutionnalisation du dialogue régional. Elles ont également favorisé la mise en place de mécanismes permanents de concertation et de gestion collective de certaines problématiques transnationales.

Plusieurs organisations régionales ont joué un rôle majeur dans la prévention et la gestion des conflits armés. La CEDEAO est notamment intervenue au Liberia, en Sierra Leone et en Gambie. La SADC a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix en Afrique australe, tandis que la CEEAC a mis en place des mécanismes de prévention des conflits et de coopération sécuritaire en Afrique centrale.

Les CER ont également favorisé la réalisation de plusieurs projets d'infrastructures, notamment les corridors de transport, les réseaux énergétiques, les interconnexions numériques et les dispositifs de facilitation douanière. Ces infrastructures constituent aujourd'hui un levier essentiel pour la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine.

À notre avis, la progression du commerce intrarégional constitue l'un des acquis les plus significatifs de certaines communautés. Celui-ci représente plus de 23 % au sein de la SADC, près de 28 % dans le COMESA et environ 15 % dans la CAE. Ces performances demeurent toutefois modestes par rapport aux niveaux enregistrés dans les autres régions du monde, notamment en Europe, en Asie et en Amérique Latine.

II. 3. Limites structurelles de l'intégration régionale africaine

Malgré ces avancées, l'intégration économique africaine demeure confrontée à de nombreux obstacles. Comme déjà évoqué, le commerce intra-africain

représente moins de 20 % du commerce total du continent, contre : 60 % dans l'Union européenne ; 58 % en Asie ; 40 % en Amérique du Nord.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs, notamment : la faible diversification des économies ; l'insuffisance des infrastructures ; les coûts élevés de transport ; la faible industrialisation ; et la persistance des barrières non tarifaires.

L'Afrique souffre d'un déficit considérable en infrastructures, notamment en matière de routes, de chemins de fer, de ports, de réseaux énergétiques et de plateformes logistiques. Cette insuffisance limite la circulation des personnes et des marchandises, freine les échanges commerciaux, augmente les coûts de production et de transport, et constitue ainsi un obstacle majeur à l'intégration régionale et au développement économique du continent.

Cette observation corrobore avec les études de la Banque africaine de développement qui estime que le déficit annuel de financement des infrastructures se situe entre 68 et 108 milliards de dollars américains. La plupart des économies africaines demeurent fortement dépendantes de l'exportation des matières premières. Cette situation réduit les complémentarités économiques entre les pays et limite les possibilités de développement du commerce intra-africain.

De nombreuses Communautés économiques régionales sont confrontées à d'importantes difficultés de financement, à un déficit de gouvernance, à une faible capacité de mise en œuvre des décisions adoptées ainsi qu'à une insuffisance de coordination des politiques économiques. Ces contraintes institutionnelles et opérationnelles réduisent leur efficacité et limitent leur contribution au processus d'intégration régionale en Afrique.[10]

De même, certaines décisions communautaires restent inappliquées plusieurs années après leur adoption. Les crises sécuritaires constituent un obstacle majeur à l'intégration régionale en Afrique. L'Afrique centrale et la région des Grands Lacs en offrent une illustration particulièrement significative, en raison de la persistance des conflits armés, des mouvements massifs de populations, de l'insécurité transfrontalière et du faible contrôle des frontières. En somme, ces

[10] MFUAMBA MULUMBA I. et ILUNGA MIKOMBE H., « La ZLECAf : Zone de libre-échange africaine de trop pour la République démocratique du Congo ? », *KAS African Law Study Library – Librairie africaine d'études juridiques*, vol. 10, no 2, 2023, pp. 177-203.

facteurs fragilisent les États, perturbent les échanges économiques et compromettent la libre circulation des personnes et des biens, limitant ainsi la consolidation d'un espace régional intégré. Ces situations compromettent considérablement la libre circulation des personnes et des marchandises.

II. 4. La problématique de la multi-appartenance aux CER

L'un des principaux défis de l'intégration africaine réside dans le phénomène de la multi-appartenance, caractérisé par l'adhésion simultanée de plusieurs États à différentes organisations régionales. Nous constatons que la RDC illustre particulièrement cette situation, puisqu'elle est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté d'Afrique de l'Est CAE, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs CIRGL ainsi que de la Zone de libre-échange continentale africaine ZLECAf.

Cette multiplicité d'appartenances peut entraîner un chevauchement des obligations, une dispersion des ressources et des difficultés de coordination dans la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale.[11] Cette situation présente néanmoins certains avantages, notamment la diversification des partenariats, l'élargissement des marchés, l'accès à plusieurs espaces de coopération économique ainsi que le renforcement de la coopération diplomatique.

Toutefois, notre analyse montre que la multi-appartenance engendre également de nombreuses difficultés, parmi lesquelles figurent le chevauchement des normes juridiques, la multiplication des contributions financières, la duplication institutionnelle, les conflits de priorités économiques et les problèmes d'harmonisation des politiques commerciales. Le cumul des engagements régionaux augmente ainsi les coûts de participation des États et ralentit la mise en œuvre des réformes communautaires. À notre avis, la rationalisation de cette multi-appartenance constitue dès lors l'une des conditions essentielles à la réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine.

[11] *Ibidem.*

II. 5. Communautés Économiques Régionales face à la ZLECAf

La création de la Zone de libre-échange continentale africaine ne remet pas en cause l'existence des Communautés économiques régionales. Au contraire, l'Accord portant création de la ZLECAf reconnaît leur rôle fondamental dans le processus d'intégration continentale et les considère comme des relais essentiels de la construction du marché africain.

Les CER servent désormais de laboratoires de l'intégration continentale, permettent l'harmonisation des politiques commerciales, facilitent la mise en œuvre des protocoles de la ZLECAf, favorisent le développement des chaînes de valeur régionales et contribuent progressivement à la construction du marché unique africain.

Nous considérons que le principal enjeu consiste aujourd'hui à assurer une véritable complémentarité entre les différentes communautés régionales et le cadre continental. Une telle articulation permettrait d'éviter les duplications institutionnelles, les contradictions normatives et les chevauchements de compétences susceptibles de ralentir le processus d'intégration.

Le bilan de l'intégration régionale africaine demeure mitigé. Les Communautés économiques régionales ont permis des avancées importantes dans les domaines de la coopération politique, de la sécurité régionale et de la facilitation des échanges. Toutefois, leurs performances restent limitées par la faiblesse des infrastructures, la faible diversification des économies, l'insuffisance des capacités institutionnelles et la persistance de la multi-appartenance.

En toute logique, la mise en œuvre de la ZLECAf représente une occasion historique de rationaliser le processus d'intégration africaine et de construire un marché continental plus cohérent et plus compétitif. Pour la République démocratique du Congo, cette nouvelle dynamique soulève des enjeux particuliers liés à sa position géostratégique et à ses multiples appartenances régionales. L'analyse de ces enjeux fera l'objet de la section suivante, consacrée à la place de la RDC dans la géopolitique de l'intégration africaine.

III. LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DANS LA GÉOPOLITIQUE DE L'INTÉGRATION AFRICAINE

La RDC occupe une place singulière dans la géopolitique africaine en raison de sa position géographique, de son potentiel économique et de sa participation aux différents processus d'intégration régionale. Située au cœur du continent, elle constitue un véritable espace de jonction entre l'Afrique centrale, orientale et australe. Cette position lui confère une importance stratégique particulière dans la mise en œuvre de la ZLECAf et dans la construction d'un marché africain intégré. À cet égard, la stabilité et le développement de la RDC apparaissent comme des conditions indispensables à la consolidation de l'intégration économique et politique de la sous-région des Grands Lacs et, plus largement, du continent africain.

III. 1. Fondements géostratégiques

Avec une superficie de plus de 2,3 millions de kilomètres carrés, la RDC est le deuxième plus vaste pays d'Afrique. Elle partage ses frontières avec neuf États, ce qui lui confère une ouverture exceptionnelle sur les principaux espaces économiques régionaux du continent. Cette situation géographique et sa position spatiale fait d'elle un véritable État-pivot, au sens géopolitique du terme, c'est-à-dire un espace dont la stabilité et les dynamiques commerciales influencent directement l'équilibre régional.

La position de la RDC au centre de l'Afrique lui permet de jouer un rôle de corridor naturel entre les façades atlantique et orientale de l'Afrique. Elle constitue également une zone de transit potentielle pour les marchandises et les investissements circulant entre l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale. Dans le contexte de la ZLECAf, cette position est susceptible de faire du pays une importante plateforme logistique et commerciale, à condition que les infrastructures de transport, de communication et d'énergie soient suffisamment développées.

III. 2. Le potentiel économique stratégique

Il est de notoriété que la RDC dispose de ressources naturelles exceptionnelles qui lui confèrent une importance géoéconomique majeure. Le pays possède d'importantes réserves de cobalt, de cuivre, de coltan, de lithium, de germanium et de plusieurs autres minerais critiques indispensables à la transition

énergétique mondiale et au développement des nouvelles technologies. L'accélération de la production des précurseurs des batteries pour des véhicules électriques, des batteries et des équipements numériques a considérablement renforcé l'intérêt des grandes puissances économiques pour l'insertion de la RDC dans la chaine des valeurs mondiales pour la production de ses ressources minières.

Nous relevons qu'au-delà de ses richesses minières, la RDC possède également un potentiel hydrologique, agricole et énergétique considérable. Avec près de quatre-vingts millions d'hectares de terres arables et un vaste réseau hydrographique, elle dispose des capacités nécessaires pour devenir l'un des principaux greniers agricoles du continent. Son potentiel hydroélectrique, estimé à près de cent mille mégawatts, figure également parmi les plus importants au monde et constitue un atout stratégique pour l'industrialisation nationale ainsi que pour l'intégration énergétique régionale.

De toute évidence, ces différents atouts placent la RDC au cœur des nouvelles dynamiques géoéconomiques africaines. Ils lui offrent la possibilité de jouer un rôle déterminant dans la construction des chaînes de valeur régionales promues par la ZLECAf. Toutefois, leur valorisation effective dépendra de la capacité du pays à développer les infrastructures, à renforcer la transformation locale des ressources et à mettre en œuvre une politique économique cohérente.

III. 3. La RDC comme carrefour de l'intégration régionale africaine

Il est bien reconnu que la RDC présente la particularité d'appartenir simultanément à plusieurs organisations d'intégration régionale, notamment la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale, le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs ainsi que la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine. Cette multi-appartenance traduit la volonté de l'État congolais de diversifier ses espaces de coopération et de tirer profit des opportunités économiques offertes par différents ensembles régionaux.[12]

[12] MORISHO MWANA BININGO N., *Intégration régionale et petit commerce transfrontalier entre la RD Congo et ses voisins : opportunités et défis*, L'Harmattan, Paris, 2024.

Aussi, son adhésion à la Communauté de l'Afrique de l'Est en 2022 a particulièrement renforcé cette dynamique en ouvrant au pays un vaste marché de plus de trois cents millions de consommateurs et en favorisant son insertion dans les chaînes de valeur régionales de l'Afrique orientale. De même, sa participation à la SADC et au COMESA lui offre des opportunités importantes en matière de commerce, d'investissement et de coopération économique.

Toutefois, cette pluralité d'appartenances pose également des défis considérables. Les différents espaces régionaux auxquels appartient la RDC disposent de régimes tarifaires, de normes commerciales et de mécanismes institutionnels parfois divergents, ce qui complique l'harmonisation des politiques économiques nationales et la mise en œuvre des engagements communautaires.

III. 4. Contraintes de la multi-appartenance régionale

La participation simultanée à plusieurs Communautés Économiques Régionales engendre un ensemble de contraintes institutionnelles et financières. En effet, chaque organisation dispose de ses propres organes de décision, de ses programmes de coopération et de ses obligations financières. Cette situation entraîne une dispersion des ressources administratives et budgétaires de l'État, tout en compliquant la coordination de la politique commerciale nationale.

Par ailleurs, le chevauchement des engagements régionaux expose la RDC République Démocratique du Congo à des difficultés de cohérence juridique et d'efficacité économique. La coexistence de plusieurs régimes de libre-échange, de différentes politiques tarifaires et de multiples cadres réglementaires peut ralentir la mise en œuvre des réformes et créer une certaine confusion chez les opérateurs économiques.

La littérature récente sur l'intégration africaine considère d'ailleurs que la rationalisation de la multi-appartenance constitue l'une des conditions essentielles de la réussite de la ZLECAf et de l'approfondissement de l'intégration continentale.

III. 5. Défis de la compétitivité de l'économie congolaise

Malgré son immense potentiel, la RDC demeure confrontée à de nombreuses faiblesses structurelles qui limitent sa compétitivité. Son économie reste extravertie et largement dépendante de l'exportation des matières premières, tandis que le secteur manufacturier demeure faiblement développé. Cette situation réduit la

capacité du pays à profiter pleinement des opportunités offertes par la libéralisation des échanges commerciaux.[13]

À cela s'ajoutent la carence des infrastructures de transport, la faiblesse de la production énergétique, le coût élevé de la logistique et les difficultés liées à l'insécurité juridique qui entrave un meilleur climat des affaires. Ces contraintes pèsent lourdement sur la compétitivité des entreprises nationales et limitent leur capacité à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et continentales.

De même, la persistance de l'insécurité dans certaines provinces de l'Est du pays affecte la fluidité des échanges commerciaux et compromet le développement des corridors régionaux. Cette situation rappelle que la sécurité demeure une condition fondamentale de l'intégration économique et de l'attractivité des investissements.

III. 6. Souveraineté économique comme impératif stratégique

Dans le contexte actuel de reconfiguration de l'économie mondiale, la souveraineté économique est devenue un enjeu majeur pour la RDC. La maîtrise de la gestion des ressources naturelles, le développement de l'industrialisation locale, la transformation des minerais stratégiques et le renforcement des capacités productives apparaissent désormais comme des impératifs de mise en œuvre de politique publique.

Nous considérons que la transition énergétique mondiale et la révolution numérique offrent à la RDC une occasion historique de valoriser son potentiel économique et de renforcer sa position dans la géopolitique des ressources stratégiques. La concrétisation de cette ambition exige toutefois l'adoption d'une véritable stratégie de souveraineté économique reposant sur l'industrialisation, l'amélioration de la gouvernance, l'acquisition des capacités nationales à travers le transfert de technologies et le développement des infrastructures.

L'analyse de la place de la RDC dans la géopolitique de l'intégration africaine met en évidence des atouts considérables susceptibles de faire du pays l'un des principaux moteurs de l'intégration économique continentale. Sa position

[13] MUGISHO YALIRE D. et BATACHOKA MASTAKI D., « Intégration de la République démocratique du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est : traité, domaines de coopération, défis et perspectives », *Recht in Afrika – Law in Africa – Droit en Afrique*, vol. 25, no 2, 2022, pp. 245-263.

géographique centrale, son potentiel énergétique et minier ainsi que sa participation à plusieurs espaces régionaux lui confèrent un rôle stratégique de premier plan.

À notre avis, ces avantages demeurent encore insuffisamment valorisés en raison de contraintes structurelles, institutionnelles et sécuritaires persistantes. Dans ce contexte, la ZLECAf représente une opportunité historique de transformer le potentiel économique de la RDC en véritable puissance régionale, à condition que le pays mette en œuvre des politiques cohérentes de compétitivité, d'industrialisation, de diversification économique et de souveraineté économique.

IV. LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE COMME INSTRUMENT DE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

L'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine le 1er janvier 2021 constitue un tournant majeur dans l'histoire de l'intégration économique du continent. Elle traduit la volonté des États africains de construire un vaste marché commun susceptible d'accélérer l'industrialisation, de promouvoir le commerce intra-africain et de renforcer la compétitivité des économies nationales. La ZLECAf ne doit pas être perçue uniquement comme un cadre de libéralisation des échanges commerciaux en RD Congo. Elle représente également une opportunité historique de transformation structurelle de l'économie nationale, de consolidation de la souveraineté économique et de redéfinition de la place du pays dans la géopolitique économique africaine.

Son importance pour la RDC est d'autant plus nécessaire que le pays dispose d'avantages comparatifs exceptionnels qui, jusqu'à présent, n'ont pas été suffisamment valorisés dans le cadre des échanges régionaux et internationaux. La transformation de ces avantages comparatifs en avantages compétitifs constitue désormais l'un des principaux défis de la politique économique congolaise.

IV. 1. La ZLECAf : une opportunité de diversification économique

L'économie congolaise demeure fortement dépendante de l'exploitation et de l'exportation des ressources minières. Cette situation expose le pays à la volatilité des cours internationaux des matières premières et limite considérablement la création de valeur ajoutée au niveau national. La mise en

œuvre de la ZLECAf offre la possibilité de diversifier l'économie congolaise en développant de nouveaux secteurs porteurs et de production destinés aux marchés régionaux et continentaux.

La création d'un marché africain de plus de 1,4 milliard de consommateurs est susceptible de stimuler la production nationale et d'encourager les investissements dans des secteurs jusque-là insuffisamment exploités. Les industries agroalimentaires, les plateformes et services numériques, les industries de transformation et les activités manufacturières pourraient ainsi bénéficier d'un élargissement substantiel de leurs débouchés commerciaux.[14]

La diversification économique constitue également un impératif de souveraineté. Une économie peu diversifiée demeure fortement vulnérable à la volatilité des prix, aux chocs extérieurs et dépendance aux des fluctuations de la demande mondiale. À l'inverse, une économie diversifiée renforce la résilience de l'État et lui permet d'améliorer ses capacités d'atténuation et d'adaptation aux transformations de l'environnement international.

IV. 2. La ZLECAf et le développement des chaînes de valeur régionales

La plupart des économistes et observateurs africains comme nous aussi reconnaissent que l'une des innovations majeures de la Zone de libre-échange continentale africaine réside dans la promotion des chaînes de valeur régionales. Pendant plusieurs décennies, les économies africaines ont principalement exporté des matières premières et importé des produits manufacturés. Cette spécialisation a limité leurs possibilités d'industrialisation et contribué au maintien d'une dépendance structurelle à l'égard des économies développées.

De tout ce qui précède, nous relevons une fois de plus que la RDC dispose de ressources naturelles indispensables au développement des nouvelles technologies, de la transition énergétique et de l'économie numérique. En effet, ces minerais stratégiques principalement le cobalt, le cuivre, le lithium et le coltan sont indispensables dans la fabrication des précurseurs ainsi que des batteries électriques, des panneaux solaires et des équipements électroniques.

[14] BANDABA NGABO A.-J., KIKANDA KAMANGO S. et MISENGA MILABYO G., « La libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré : cas de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) », *Mouvements et Enjeux Sociaux*, no 133, vol. 2, mars-avril 2024, pp. 245-262.

Dans le cadre de la ZLECAf, la RDC pourrait progressivement s'intégrer dans les chaînes de valeur africaines en développant des industries de transformation locale de ses minerais stratégiques. Une telle orientation permettrait d'accroître la valeur ajoutée nationale, de créer des emplois qualifiés, de favoriser l'acquisition des compétences à travers le transfert de technologies et de renforcer le tissu industriel congolais.

Pour cela, nous considérons que l'expérience de plusieurs pays émergents montre que la transformation structurelle d'une économie repose largement sur sa capacité à développer des chaînes de valeur intégrées et à progresser dans l'échelle de la production industrielle. La ZLECAf offre ainsi à la RDC un cadre institutionnel favorable pour amorcer cette transformation, à condition qu'elle adopte une politique industrielle cohérente et mobilise les investissements nécessaires.

IV. 3. L'industrialisation comme fondement de la puissance économique

La puissance économique d'un État ne se mesure pas uniquement à l'abondance de ses ressources naturelles, mais également à sa capacité de transformation, d'innovation et de production industrielle. Les pays qui dominent l'économie mondiale sont généralement ceux qui disposent d'une base industrielle diversifiée et d'une forte capacité d'innovation technologique.

Pourtant, la RDC demeure confrontée à un paradoxe économique majeur. Alors qu'elle dispose d'immenses ressources naturelles, sa contribution au commerce manufacturier africain reste relativement faible. Cette situation s'explique notamment par l'insuffisance du développement des capacités productives, la carence des infrastructures de base, le déficit énergétique, la faiblesse du capital industriel et l'absence d'une politique industrielle cohérente.

La ZLECAf offre néanmoins une opportunité de renverser cette situation. L'ouverture du marché continental pourrait stimuler les investissements industriels, favoriser la création de zones économiques spéciales et encourager le développement d'industries orientées vers les marchés africains.[15]

[15] MATONDO S. N., « Incidence de l'intégration régionale sur les recettes douanières et la croissance économique en République démocratique du Congo : cas du Marché commun de l'Afrique orientale et australe », *Journal of Economics, Finance and Management*, vol. 4, no 6, 2025, pp. 1445-1462.

L'innovation technologique et l'industrialisation devraient ainsi être considérées comme des piliers de la stratégie congolaise de participation effective à la ZLECAf. Elles sont également considérées à juste titre parmi des éléments fondamentaux de la souveraineté économique et de la puissance régionale.

IV. 4. La transformation numérique et l'économie de la connaissance

La transformation numérique représente aujourd'hui l'un des principaux moteurs de la croissance économique mondiale. Le développement des technologies de l'information et de la communication modifie profondément les modes de production, de consommation et d'organisation des échanges.

Nous relevons que la RDC dispose encore d'atouts importants dans ce domaine. Sa population, majoritairement jeune, constitue un potentiel considérable pour le développement des compétences et de l'entrepreneuriat numériques. En outre, la disponibilité de minerais stratégiques nécessaires à la fabrication des équipements électroniques offre au pays d'importantes possibilités d'insertion dans les chaines des valeurs qui alimentent l'économie numérique mondiale.

La ZLECAf accorde désormais une place importante au commerce numérique à travers un protocole spécifique visant à promouvoir le commerce électronique, la digitalisation des services, la circulation sécurisée des données et le développement des plates-formes et infrastructures numériques.

À notre avis, cette évolution ouvre à la RDC de nouvelles perspectives dans les domaines des services numériques, de l'entrepreneuriat technologique et de l'économie de la connaissance. Elle pourrait également contribuer à réduire certaines contraintes liées à l'enclavement géographique et à l'insuffisance des infrastructures physiques, à condition que le pays investisse dans la connectivité, la formation et la sécurisation de l'espace numérique.

IV. 5. L'agriculture et la sécurité alimentaire dans la perspective de la ZLECAf

Comme déjà annoncé ci-haut, l'agriculture constitue également l'un des secteurs les plus prometteurs de l'économie congolaise. La disponibilité de vastes terres arables, l'abondance des ressources en eau et la diversité des conditions climatiques offrent à la RDC un potentiel considérable de développent de la production agricole.

Nous considérons ainsi que la mise en œuvre de la ZLECAf pourrait permettre à la RDC de devenir un important fournisseur des marchés alimentaires africains. Car, l'augmentation de la demande régionale, la suppression progressive des barrières commerciales et le développement des infrastructures de transport pourraient stimuler les investissements, accroître la production nationale et faciliter l'exportation des produits agricoles congolais.

Dans cette optique, la transformation de l'agriculture congolaise représente également un enjeu majeur de souveraineté économique et alimentaire. Une agriculture performante permettrait non seulement de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations alimentaires, mais aussi de créer des emplois, de lutter contre la pauvreté et de soutenir l'industrialisation grâce au développement des industries agroalimentaires.

IV. 6. Les infrastructures comme levier de la transformation économique

L'intégration économique et la compétitivité reposent largement sur la qualité des infrastructures. Les coûts élevés de transport et de logistique figurent parmi les principaux obstacles à la participation effective de la RDC au commerce régional et continental.

A cet effet, le développement des corridors de transport constitue dès lors une priorité stratégique. La position géographique centrale de la RDC lui permet d'envisager la création de plusieurs axes régionaux reliant l'Afrique centrale, orientale et australe, et de renforcer ainsi sa vocation de carrefour commercial continental.

Nous pensons que l'amélioration des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, énergétiques et numériques constitue une condition indispensable à la réussite de la stratégie congolaise dans la ZLECAf. Elle permettrait de réduire les coûts de transaction, de fluidifier les échanges commerciaux, de désenclaver les bassins de production et de renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs.

IV. 7. La ZLECAf et la redéfinition de la puissance économique de la RDC

La puissance économique ne se limite plus aujourd'hui à la seule accumulation des richesses matérielles. Elle repose également sur la capacité d'un

État à influencer les flux commerciaux, à contrôler les ressources stratégiques et à orienter les dynamiques économiques régionales.

La République Démocratique du Congo dispose de plusieurs facteurs susceptibles de soutenir son émergence comme puissance économique régionale : sa position géographique, son poids démographique, ses ressources minières, son potentiel énergétique et agricole ainsi que son appartenance à plusieurs espaces d'intégration régionale.[16]

La ZLECAf offre un cadre institutionnel favorable à la valorisation des atouts de la République démocratique du Congo. Elle pourrait permettre au pays de devenir un acteur majeur des chaînes de valeur africaines, un pôle énergétique régional ainsi qu'un centre logistique reliant plusieurs sous-régions du continent.

Nous considérons toutefois que cette ambition exige une vision stratégique de long terme, fondée sur l'industrialisation, l'amélioration de la gouvernance économique, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités institutionnelles de l'État.

L'analyse de la Zone de libre-échange continentale africaine montre qu'elle constitue bien davantage qu'un simple accord commercial. Elle apparaît comme un instrument de transformation structurelle, de souveraineté économique et de construction de la puissance régionale. Pour la République démocratique du Congo, la ZLECAf représente une occasion historique de réduire sa dépendance à l'égard des matières premières et de s'engager dans une trajectoire durable d'industrialisation et de diversification économique.

À notre avis, la concrétisation de cette ambition dépendra de la capacité de l'État congolais à mettre en œuvre des réformes profondes, à développer les infrastructures, à renforcer la compétitivité de l'économie nationale et à élaborer une stratégie cohérente de diplomatie économique. Ces exigences conduisent naturellement à examiner les orientations stratégiques que la RDC devrait adopter afin de tirer pleinement profit de la ZLECAf, question qui fera l'objet de la cinquième et dernière partie de cette étude.

[16] RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, *Stratégie nationale de la République démocratique du Congo pour la mise en œuvre de la ZLECAf*, Ministère du Commerce extérieur, Kinshasa, 2024.

V. VERS UNE STRATÉGIE CONGOLAISE DE PARTICIPATION EFFICACE À LA ZLECAF

Il y a lieu de considérer que l'entrée en vigueur de la ZLECAf ouvre de nouvelles perspectives de développement économique pour la RDC. Toutefois, nous considérons que les opportunités offertes par ce vaste marché continental ne se matérialiseront pas automatiquement. Elles supposent l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente permettant au pays de renforcer sa compétitivité, de valoriser ses ressources et de s'insérer durablement dans les chaînes de valeur africaines. La participation de la RDC à la ZLECAf doit ainsi être envisagée dans une perspective de long terme, fondée sur une vision de transformation structurelle et de souveraineté économique. Six considérations majeures permettent d'accomplir cette vision à savoir, la politique nationale d'intégration économique, le renforcement de la base productive nationale, l'industrialisation, le développement des infrastructures, le développement du capital humain et la diplomatie tant économique que commerciale.

La première exigence concerne la définition d'une véritable politique nationale d'intégration économique. Pendant longtemps, la participation de la RDC aux différents espaces régionaux s'est caractérisée par une approche essentiellement diplomatique et juridique, sans toujours être accompagnée de politiques économiques adaptées. La mise en œuvre de la ZLECAf impose désormais une meilleure articulation entre les engagements internationaux du pays et ses priorités nationales de développement. Cette politique devrait préciser les secteurs prioritaires, les objectifs à atteindre, les réformes à engager ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation.

La deuxième orientation stratégique porte sur le renforcement de la base productive nationale. L'ouverture des marchés africains expose les entreprises congolaises à une concurrence accrue. Or, la compétitivité des produits congolais demeure relativement faible en raison du coût élevé des facteurs de production, de l'insuffisance des infrastructures et de la faible industrialisation. Il apparaît dès lors indispensable de soutenir le développement du secteur privé, de faciliter l'accès au financement, d'encourager l'innovation et de promouvoir la transformation locale des ressources naturelles.

La troisième priorité concerne l'industrialisation. La RDC ne peut durablement tirer profit de la ZLECAf en demeurant principalement exportatrice de matières premières. La transformation locale des minerais, le développement des industries agroalimentaires et la promotion des petites et moyennes industries doivent constituer des axes prioritaires de la politique économique nationale. L'industrialisation représente non seulement un facteur de croissance, mais également un instrument de souveraineté économique, de création d'emplois et d'accroissement de la valeur ajoutée nationale.

La quatrième orientation stratégique concerne le développement des infrastructures. La compétitivité économique dépend largement de la qualité des réseaux de transport, d'énergie et de communication. La position géographique centrale de la République Démocratique du Congo lui offre la possibilité de devenir un pôle logistique continental reliant plusieurs espaces régionaux. Cette ambition suppose néanmoins des investissements considérables dans les corridors routiers, ferroviaires et portuaires, ainsi que dans les infrastructures énergétiques et numériques.

La cinquième priorité réside dans le développement du capital humain. La compétitivité des économies modernes repose de plus en plus sur la connaissance, la technologie et l'innovation. La RDC doit investir davantage dans l'éducation, la formation professionnelle et la recherche scientifique afin de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée capable de répondre aux exigences de l'économie continentale et mondiale.

En fin, la sixième priorité porte sur une attention particulière qui doit également être accordée à la diplomatie économique et commerciale. Dans un contexte de concurrence accrue entre les États africains pour attirer les investissements et conquérir de nouveaux marchés, celle-ci devient un instrument essentiel de promotion des intérêts nationaux. La République démocratique du Congo doit ainsi élaborer une stratégie visant à promouvoir ses produits, à attirer les investissements directs étrangers et à renforcer son influence au sein des institutions économiques africaines.

La réussite de la stratégie congolaise de participation à la ZLECAf exige une amélioration substantielle de la gouvernance économique. La lutte contre la corruption, le renforcement de l'État de droit, la sécurisation des investissements

et la simplification des procédures administratives constituent des conditions indispensables à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement de l'attractivité du pays.

Il nous semble que la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine offre à la République démocratique du Congo une occasion historique de transformation économique et de repositionnement stratégique sur l'échiquier africain. La concrétisation de cette ambition dépendra toutefois de la capacité du pays à engager des réformes structurelles profondes, à renforcer sa compétitivité et à élaborer une stratégie cohérente d'intégration régionale. La ZLECAf peut ainsi devenir un puissant levier de développement, de souveraineté économique et de puissance régionale, à condition que la RDC fasse résolument le choix de l'industrialisation, de la diversification économique et de la bonne gouvernance.

CONCLUSION

L'analyse des dynamiques d'intégration économique en Afrique montre que la ZLECAf constitue l'une des initiatives les plus ambitieuses entreprises sur le continent africain. Elle vise non seulement à accroître le commerce intra-africain, mais également à promouvoir l'industrialisation, le développement des chaînes de valeur régionales et la transformation structurelle des économies africaines.

Notre étude de la situation particulière de la RDC République démocratique du Congo met en évidence des atouts considérables susceptibles de faire du pays l'un des principaux moteurs de l'intégration africaine. Sa position géographique centrale, ses ressources naturelles exceptionnelles, son potentiel agricole et énergétique ainsi que son poids démographique lui confèrent un rôle de puissance stratégique de premier plan dans la mise en œuvre de la ZLECAf.

Cependant, ces avantages demeurent insuffisamment valorisés en raison de plusieurs contraintes structurelles, notamment la faiblesse des infrastructures, le déficit d'industrialisation, la dépendance à l'égard des exportations de matières premières, les insuffisances du climat des affaires et les difficultés liées à la gouvernance économique.

L'hypothèse de départ de notre étude se trouve ainsi confirmée. La ZLECAf constitue effectivement une occasion historique de redéfinir la puissance économique de la RDC République Démocratique du Congo et de consolider sa souveraineté économique. Toutefois, cette opportunité ne pourra produire les effets attendus qu'à la condition d'être accompagnée de politiques publiques ambitieuses fondées sur l'industrialisation, la diversification économique, la transformation locale des ressources, le développement des infrastructures et le renforcement du capital humain.

Nous estimons que la RDC se trouve aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire économique. La réussite de son insertion dans la ZELCaf déterminera largement la capacité de ses gouvernants à transformer ses immenses potentialités en véritables instruments de développement, de prospérité et de puissance régionale au cours des prochaines décennies.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFRICAN DEVELOPMENT BANK, *African Economic Outlook 2025: Making Africa's Capital Work Better for Africa's Development*, African Development Bank, Abidjan, 2025.
- AFRICAN EXPORT-IMPORT BANK, *African Trade Report 2025: African Trade in a Changing Global Financial Architecture*, Afreximbank, Le Caire, 2025.
- AFRICAN UNION COMMISSION et OECD, *Africa's Development Dynamics 2024: Skills, Jobs and Productivity*, African Union Commission et OECD Publishing, Addis-Abeba et Paris, 2024.
- AFRICAN UNION COMMISSION, *African Integration Report 2021*, African Union Commission, Addis-Abeba, 2021.
- BALASSA, B., *The Theory of Economic Integration*, Routledge, rééd., Londres, 2020.
- BANDABA NGABO A.-J., KIKANDA KAMANGO S. et MISENGA MILABYO G., « La libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré : cas de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) », *Mouvements et Enjeux Sociaux*, no 133, vol. 2, mars-avril 2024.
- BANQUE CENTRALE DU CONGO, *Rapport annuel 2023*, Banque centrale du Congo, Kinshasa, 2024.

- BANQUE MONDIALE, *Africa's Pulse, no 31: Improving Governance and Delivering for People in Africa*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2025.
- BANQUE MONDIALE, *Africa's Pulse, no 32: Pathways to Job Creation in Africa*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2025.
- BANQUE MONDIALE, *Democratic Republic of the Congo Country Economic Memorandum: Pathways to Economic Diversification and Regional Trade Integration*, Banque mondiale, Washington, D.C., 2023.
- CHORAMO T. T., ABAFITA J., GANDICA Y. et ROCHA L. E. C., « Economic Integration of Africa in the 21st Century: Complex Network and Panel Regression Analysis », *arXiv*, no 2410.21019, 2024.
- DE MELO J., « How Can the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) Help Develop Regional Value Chains across Africa? An Exploration », *Review of World Economics*, vol. 161, 2025.
- GANZA KABIKA G. et BISIMWA BAHATI G., « L'intégration de la RDC dans la Zone de libre-échange continentale africaine et son impact sur la jeunesse congolaise : cas de la ville de Bukavu », *International Journal of Strategic Management and Economic Studies*, vol. 2, no 2, 2023.
- GILPIN R., *Global Political Economy: Understanding the International Economic Order*, Princeton University Press, Princeton, 2001.
- HOFFMANN S., « Obstinate or Obsolete? The Fate of the Nation-State and the Case of Western Europe », *Daedalus*, vol. 95, no 3, 1966.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, *Série des comptes nationaux 2017-2023*, Institut national de la statistique, Kinshasa, 2024.
- MANSFIELD E. D. et MILNER H. V., « The New Wave of Regionalism », *International Organization*, vol. 53, no 3, 1999.
- MATONDO SALA N., « Incidence de l'intégration régionale sur les recettes douanières et la croissance économique en République démocratique du Congo : cas du Marché commun de l'Afrique orientale et australe », *Journal of Economics, Finance and Management*, vol. 4, no 6, 2025.
- MFUAMBA MULUMBA I. et ILUNGA MIKOMBE H., « La ZLECAf : Zone de libre-échange africaine de trop pour la République démocratique du Congo ? », *KAS African Law Study Library – Librairie africaine d'études juridiques*, vol. 10, no 2, 2023.
- MICHAÏLOF S., *Africanistan. L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues ?*, Fayard, Paris, 2015.

- MITRANY D., *A Working Peace System: An Argument for the Functional Development of International Organization*, Royal Institute of International Affairs, Londres, 1943.
- MORISHO MWANA BININGO N., *Intégration régionale et petit commerce transfrontalier entre la RD Congo et ses voisins : opportunités et défis*, L'Harmattan, Paris, 2024.
- MUGISHO YALIRE D. et BATACHOKA MASTAKI D., « Intégration de la République démocratique du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est : traité, domaines de coopération, défis et perspectives », *Recht in Afrika – Law in Africa – Droit en Afrique*, vol. 25, no 2, 2022.
- NUBUKPO K., ZE BELINGA M., TINEL B. et DEMBELE D. M. (dir.), *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?*, La Dispute, Paris, 2016.
- NYAMUGABO BAZIBUHE C., « Analyse comparative des processus d'intégration régionale dans le cadre de la CEEAC et de la SADC : regards critiques sur la place de la République démocratique du Congo », *Mouvements et Enjeux Sociaux*, no 122, avril-juin 2022.
- NYE J. S., « Comparing Common Markets: A Revised Neo-Functionalist Model », *International Organization*, vol. 24, no 4, 1970.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, *Plan directeur d'industrialisation de la République démocratique du Congo à l'horizon 2040*, Ministère de l'Industrie, Kinshasa, 2021.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, *Stratégie nationale de la République démocratique du Congo pour la mise en œuvre de la ZLECAf*, Ministère du Commerce extérieur, Kinshasa, 2024.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, *Stratégie nationale de promotion des exportations et de diversification des marchés — SPED-RDC*, Ministère du Commerce extérieur, Kinshasa, 2024.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, *Plan national stratégique de développement 2024-2028*, Ministère du Plan et de la Coordination de l'aide au développement, Kinshasa, 2024.

- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, PRIMATURE, *Programme d'action du Gouvernement 2024-2028*, Primature, Kinshasa, 2024.
- STRANGE S., *States and Markets: An Introduction to International Political Economy*, Pinter Publishers, Londres, 1988.
- UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT, *Economic Development in Africa Report 2024: Unlocking Africa's Trade Potential—Boosting Regional Markets and Reducing Risks*, Nations Unies, Genève, 2024.
- WORLD TRADE ORGANIZATION, *World Trade Report 2024: Trade and Inclusiveness—How to Make Trade Work for All*, World Trade Organization, Genève, 2024.